

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation:**

7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

**N° de l'article:**

74020400

**UFI:**

HWW9-FADY-CPOD-8THA

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange:**

Entretien du cockpit

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):**

**Alfa GmbH**

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

**Téléphone:** DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

**Télécopie:** +49 (0)7961-57 99 25

**E-mail:** kontakt@alfa-direkt.de

**Site web:** DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

**E-mail (personne compétente):** E-Mail: contact@alfa-direct.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols ( <i>Aerosol 1</i> )	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 2</i> )	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS09**

Environnement



**GHS07**

Point d'exclamation



**GHS02**

Flamme

**Mention d'avertissement:** Danger

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**

Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <5% n-Hexan; Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <2% Aromaten; propan-2-ol; Weißöl

#### Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

**Informations supplémentaires sur les dangers:** aucune

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

#### Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.

#### Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/...
P304 + P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

#### Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.
------	--

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2 Numéro d'index: 601-004-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27	<b>isobutane</b> Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Liq.) (H280) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (inhalation, gaz) = 658 ppmV	25 – < 50 %
N°CE: 921-024-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35	<b>Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;5% n-Hexan</b> Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 800 – 3 100 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 25,2 mg/L	25 – < 50 %
n°CAS: 8042-47-5 N°CE: 232-455-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487078-27	<b>Weißöl</b> Asp. Tox. 1 (H304) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) > 5 mg/L	10 – < 20 %
N°CE: 927-241-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471843-32	<b>Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;2% Aromaten</b> Aquatic Chronic 3 (H412), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H336) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 4 951 mg/L	5 – < 10 %
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9 Numéro d'index: 601-003-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21	<b>propane</b> Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Liq.) (H280) Danger	5 – < 10 %
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7 Numéro d'index: 603-117-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25	<b>propan-2-ol</b> Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 5 280 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 47,5 mg/L	1 – < 3 %
n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32	<b>butane</b> Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Liq.) (H280) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) > 4 800 mg/kg ETA (dermique) > 2 400 mg/kg ETA (inhalation, gaz) = 36 ppmV	1 – < 3 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée État semi-conscient Vertiges Maux de tête

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz de toxicité variable. Dans le cas de produits contenant des hydrocarbures, par exemple CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et suie. Ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés à des concentrations élevées ou dans des espaces confinés.

##### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

#### Pour le nettoyage:

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Observer le mode d'emploi. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes, Aliments pour humains et animaux

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 2B – Emballages pour aérosol et briquets

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger contre: Gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	② 400 ppm (980 mg/m <sup>3</sup> )
VLA (FR)	butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7	① 800 ppm (1 900 mg/m <sup>3</sup> )

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <5% n-Hexan N°CE: 921-024-6	2 035 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <5% n-Hexan N°CE: 921-024-6	608 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <5% n-Hexan N°CE: 921-024-6	773 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <5% n-Hexan N°CE: 921-024-6	699 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <5% n-Hexan N°CE: 921-024-6	699 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### 8.2.2. Protection individuelle

##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)  
Temps de pénétration 480 min Epaisseur du matériau des gants: 0,45 mm. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, dépassement de la valeur limite. Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné. Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX. Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Forme: Aérosol

Couleur: incolore

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Oui

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 °C		
Point éclair	-80 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,5 – 12 Vol-%		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,739 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique. La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz de toxicité variable. Dans le cas de produits contenant des hydrocarbures, par exemple CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et suie. Ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés à des concentrations élevées ou dans des espaces confinés.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>isobutane</b> n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):</b> =658 ppmV 4 h (Rat)
<b>Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;5% n-Hexan</b> N°CE: 921-024-6
<b>DL50 par voie orale:</b> >5 000 mg/kg (Ratte)
<b>DL50 dermique:</b> >2 800 – 3 100 mg/kg (Ratte)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> >25,2 mg/L 4 h (Ratte)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

<b>Weißöl</b> n°CAS: 8042-47-5 N°CE: 232-455-8
<b>DL50 par voie orale:</b> >5 000 mg/kg (Ratte)
<b>DL50 dermique:</b> >2 000 mg/kg (Kaninchen)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard):</b> >5 mg/L 4 h (Ratte)
<b>Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;2% Aromaten</b> N°CE: 927-241-2
<b>DL50 par voie orale:</b> >5 000 mg/kg (Ratte)
<b>DL50 dermique:</b> >5 000 mg/kg (Kaninchen)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> >4 951 mg/L 4 h (Ratte) OECD 403
<b>propan-2-ol</b> n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7
<b>DL50 par voie orale:</b> 5 280 mg/kg (Rat)
<b>DL50 dermique:</b> >2 000 mg/kg (Lapin)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 47,5 mg/L 4 h (Rat)
<b>butane</b> n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7
<b>DL50 par voie orale:</b> >4 800 mg/kg (Ratte) OECD 401
<b>DL50 dermique:</b> >2 400 mg/kg (Ratte) OECD 402
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):</b> =36 ppmV 4 h (Ratte)

### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

<b>isobutane</b> n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
ErC50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson)
ErC50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
<b>Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;5% n-Hexan</b> N°CE: 921-024-6
CL50: >1 – 10 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas)
CE50: >1 – 10 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
NOEC: 2,045 mg/L 28 d (poisson, Oncorhynchus mykiss)
NOEC: 1 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OECD 211
ErC50: 10 – 30 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201
NOEC: 1 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OCDE 211
ErC50: 10 – 30 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
CL50: >1 – 10 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: >1 – 10 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
ErC50: 10 – 30 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge) OECD Guideline 201
<b>Weißöl</b> n°CAS: 8042-47-5 N°CE: 232-455-8
CL50: >100 mg/L 4 d (poisson, Danio rerio (Zebrafisch))
CE50: >100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
ErC50: >100 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)
<b>Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;2% Aromaten</b> N°CE: 927-241-2
CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
CE50: >1 000 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
ErC50: >1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
ErC50: >1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
<b>propane</b> n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
ErC50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson)
ErC50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
<b>propan-2-ol</b> n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7
CL50: 9 640 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas)
CE50: >100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
ErC50: >100 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

<b>butane</b> n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7
<b>CL50:</b> >1 000 mg/L 4 d (poisson, Fisch)
<b>CE50:</b> =25,2 mg/L 1 d (crustacés, Krebstiere)
<b>CL50:</b> 49,9 mg/L 4 d (poisson, poisson)
<b>CE50:</b> 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
<b>ErC50:</b> 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
<b>CL50:</b> 49,9 mg/L 4 d (poisson)
<b>ErC50:</b> 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)
<b>CE50:</b> 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

### Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;5% n-Hexan</b> N°CE: 921-024-6
<b>Biodégradation:</b> Oui, rapide

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>isobutane</b> n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> 1,09
<b>Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;5% n-Hexan</b> N°CE: 921-024-6
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> 5,2
<b>Facteur de bioconcentration (FBC):</b> 5,2
<b>Weißöl</b> n°CAS: 8042-47-5 N°CE: 232-455-8
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> > 3,5
<b>propane</b> n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> 1,09
<b>propan-2-ol</b> n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> 0,05
<b>butane</b> n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> 1,09

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>isobutane</b> n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;5% n-Hexan</b> N°CE: 921-024-6
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>Weißöl</b> n°CAS: 8042-47-5 N°CE: 232-455-8
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, &lt;2% Aromaten</b> N°CE: 927-241-2
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>propane</b> n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>propan-2-ol</b> n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>butane</b> n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
------------	--

\*: Soumis à une documentation.

##### Code des déchets conditionnement

15 01 04	Emballages métalliques
----------	------------------------

#### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
		-	
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Dispositions particulières:</b> 190   327   344   625 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 L <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Code de classification:</b> 5F <b>Code de restriction en tunnel:</b> (D)	<b>Dispositions particulières:</b> 190   327   344   625 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 L <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Code de classification:</b> 5F	<b>Dispositions particulières:</b> 63   190   277   327   344   381   959 <b>Quantité limitée (LQ):</b> Siehe SV277 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Numéro EmS:</b> F-D, S-U	<b>Dispositions particulières:</b> A145   A167 <b>Quantité limitée (LQ):</b> Y203 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.
- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

##### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

#### 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 11 déc. 2024

Version: 1



## 7402 Alfa Spray d'entretien pour véhicules

UN Organisation des Nations unies

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols ( <i>Aerosol 1</i> )	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 2</i> )	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible